

COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuchâtel, le 21 août 2015

Drame familial au Creux-du-Van.

Les investigations déjà effectuées ainsi que les éléments médico-légaux menés sur les personnes décédées retrouvées dans le cirque du Creux-du-Van le vendredi 14 août 2015 permettent d'affirmer que :

- Les identités du père, de ses deux enfants ainsi que de la femme décédés ont été établies avec certitude.
- La femme retrouvée lors des recherches est décédée plusieurs heures avant que ne survienne la mort des deux enfants et de leur père. Se renforce ainsi la thèse initiale selon laquelle les deux drames n'ont pas de connexion entre eux.
- La thèse initiale selon laquelle le père est le meurtrier des deux enfants a été renforcée par de nouveaux éléments, notamment des écrits.
- Une perquisition a eu lieu en début de semaine dans le domicile du père (et ancien domicile de la famille). Elle a été menée conjointement par les forces de l'ordre franco-helvétiques ainsi que par le procureur soussigné.
- Même si le père vivait une situation familiale difficile, les motifs profonds qui l'ont amené à enlever consciemment la vie à ses deux jeunes enfants restent inconnus et incompréhensibles.
- Les polices franco-helvétiques vont poursuivre leurs investigations dans les jours à venir, en particulier sur territoire français.

M. Jean-Paul Ros
Procureur
Parquet régional de Neuchâtel
032/ 889 9000
www.ne.ch/autorites/PJNE